

• Janvier 1706 : Redoublement et aggravation des catastrophes de 1705

Souvent confondus dans les rapports et procès-verbaux avec les dégâts commencés en novembre 1705, ceux de janvier 1706 remplissent cependant la majorité d'entre eux. C'est avec eux que l'on peut saisir l'ampleur et la gravité des débordements et emportements de cette période.

ADBR, C 2087. Procès-verbaux divers pour novembre 1705 et janvier 1706.

- La Durance :

Rapport des dégâts survenus à Châteaurenard par le débordement de la Durance, du 27 mai 1706 :

Pour la Durance, le procès-verbal de Châteaurenard accuse le reflux des eaux repoussées par la grande palière de Bonpas, protégeant Avignon, laquelle soutint le choc.

La Grande "isle" de Pandeau, affermée par la communauté de Châteaurenard pour la coupe des bois et pour son pâturage, fut recouverte de gravier "*sec et infertile*" et d'un grand "*ensablement*" créant une poussière extraordinaire au moindre vent, recouvrant ensuite les fonds et les arbres fruitiers. Des vignes disparaissaient sous le même sable. Les visiteurs remarquaient l'arrachement d'une grande quantité de bois des Isles de Durance "*qui autrefois protégeaient les vergers des poussières de sable*".

Les communautés "*dont les domaines sont situés le long de la rivière de Durance et du Rosne, ayant reçu des dommages extrêmement considérables, mesme une très grande étendue de leurs fonds les plus voisins des dites rivières, entièrement emportés par les fréquentes inondations et débordement d'eau surversés en la présente année*".

- Les consuls vont au bout d'une "*isle*" à la bize [nord] du mas appelé de Pandeau, laquelle sépare le terroir de Noves de celui de Châteaurenard "*et avons reconnu que la palière de Bonpas établie en della de la ditte rivière pour soutenir et deffendre le terroir d'Avignon des dites inondations, ayant par ses fortifications tenu ferme, les eaux en grande affluence ont pris leur cours et leur vuیدance du coté dudit Châteaurenard et ont emporté le terrain de ladite isle, contre laugelle une grande brassière passe encore, plus de cent cannes de largeur [200 m]*". A cette île, affermée par la communauté pour la coupe du bois y naissant et pour le pâturage pour les troupeaux, il ne reste plus que du "*gravier*" sec et infertile et "*des grands comblements fort élevés qui forment une poussière extraordinaire par le moindre vent qu'il fasse et va fondre sur les arbres fruitiers et autres fruits de la terre*".
- Bois dit de Gantelin, au seigneur baron du lieu : les experts y voient plus de 4 "*eymines*" de terrain démolies par les eaux, chênes et autres arbres emportés. "*Le bord du bois entièrement mourant qui par ce moyen s'écroule journellement*".
- Mas d'Auriac : la vigne y disparaît sous les accumulations de sable, "*le pied des arbres fruitiers et autres entièrement couvert, apparaissant seulement les branches et rameaux d'iceux*".

Derrière le mas d'Auriac, côté nord, des terres, vignes et caniers dépendants du mas sont emportés sur plus de 5 saumées.

- Terres et jardins, vignes, terres au-dessous du dit mas, vers l'ouest et le nord, appartenant à divers particuliers, sur plus de 50 saumées, "*jusques vis-à-vis le mas de la dame des Sablières, du côté du couchant sur le bord du grand chemin du côté de bise, ces terres et jardins, ont esté comme ils sont encore des plus maltraités par le surversement des eaux, en certains endroits y ayant emporté le terrain et délaissé de*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



grands creux, à d'autres y ayant délaissé de la nitte et du sable de plus de deux cannes d'auteur".

- Une longue et grande chaussée construite par la communauté "les années dernières", a été emportée aux trois quarts. Les experts citent le cas du Clos de Gantelin complanté en vignes, jardinages, mûriers et arbres fruitiers, ci-devant très fertile en vin, "son état présent ne pouvant pas d'y en recevoir cette année". Menace d'abandon de la part du propriétaire.
- Mas de Jean Gleyse, donnant entrée dans un autre "claux" appelé des Menouillonnes, ou environ 30 saumées de vignes et jardinages ont été ravagées et inondées de nitte et de sable.
- Sur les rives de la Durance, les consuls font remarquer l'arrachement "d'une grande quantité des boys des isles sur les bords de ladite rivière", qui autrefois protégeaient les vergers des poussières de sable. Constatent les dégâts aux arbres et aux feuilles des mûriers.
- Clos dit les Florides : 40 saumées qui souffrent des mêmes maux, en particulier "quantité de bleds semés arrachés et noyés".

Rapport du 3 décembre 1705 à Noves, fait par Bourgeois député par la province :

La chaussée faisant la séparation des terroirs de Noves et de Cabannes :

"Nous avons veu le coulant des eaux de lad. rivière ayant dans ses derniers débordements pris en flanc ladite chaussée, ont sapé et emporté tout le terrain d'icelle sur la longueur de cent huictante cannes environ, tirant du midy à la bise [nord], et que diverses propriétés de terres, vignes et herbages que les habitants dud. Noves possédoient inférieurement à cette chaussée ont esté plusieurs d'icelles totalement emportées, quelques autres en partie et esté ensablé par le surversement des mêmes eaux, et ayant suivi à la décise [descente suivant le courant] le bord du nouveau lict que cette rivière a pris sur lesd. fonds et propriétés. Nous avons recogneu que parmi les dégâts desdites propriétés qui ont perdu assiette, il en est de la dépendance du tènement des Peyravert appartenant à Monsieur Buisson [...]". 20 émines de terres au Claux [Clos] appelé le Bousquet.

Total de l'estime : 25 000 livres (emportement des fonds, ensablements et emportement des "fruits" [récoltes]).

Les deux grands canaux ou roubines de Noves, dits Les Anguillons, ont également inondé le terroir, canaux "qui tirent toutes les eaux des paluns, et marets [marais] des terroirs de Saint-Rémy, Eygalières, Molégès, Saint-Andiol et se déchargent dans lad. rivière de Durance" et comme dans le temps des derniers débordements des eaux "les dits canaux se trouvèrent entièrement pleins et chargés, et que lad. rivière de Durance avait extraordinairement enflé et débordé, ne pouvant plus recevoir les eaux desdits Anguillons, auroient iceux surversé et inondé une partie considérable du terroir dud. Noves".

Rapport sur les dégâts des inondations, à Mérindol, rive droite de la Durance, du 15 février 1706 :

"Les inondations des grandes pluies, débord de la rivière de Durance et ravine des eaux descendues de la montagne du Luberon".

- Du terroir du Puget à celui de Cavaillon
La plaine submergée avec 60 charges de blé en semence "qui en auroit bien peu produire trois cents".
- Vallons cultivés de la montagne de Luberon
La terre toute emportée, ravinée. Il ne reste plus que des roches.
Estimation : plus de 600 livres. Plus quatre charges de prés engravés : 500 livres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



La Durance a emporté finalement 5 charges de terre estimées au terrier [cadastre]
1 000 livres.
Total de l'estime : 7 500 livres-tournois.

Visite à Pertuis, pour le compte de la province, pour l'estimation des dégâts des inondations, par noble Pierre d'Albette, avocat en la cour, en compagnie du maire et des consuls, le 1^{er} mars 1706 :

Le rapport tient à situer les dégradations éprouvées à Pertuis dans un contexte plus général, concernant les crues et inondations arrivées depuis l'automne 1705, "[...] puisqu'il y a très peu de communautés dans la province dont les particuliers n'ayent souffert par les débordements extraordinaires desdites eaux des dommages très considérables".

Parlent ensuite des débordements de la Durance, du Lez et du torrent de Galance "qui est d'une impétuosité extraordinaire, recevant les eaux qui viennent des parties du terroir de La Bastidonne de Saverie et des colines très élevées qui aboutissent audit torrent".

Le rapport conclut à une diminution de plus de 20 livres cadastrales, chaque livre cadastrale étant estimée 600 livres, mais imposée 34 livres.

Rapport sur les terres emportées ou ravagées par l'inondation à Sénas, 25 avril 1706, fait par le greffier de la communauté (sans doute à partir du cadastre de la communauté) :

A Sénas, le quartier de Cadarache fut le plus touché avec 67 saumées de terres semées saccagées, sur un total en tout de 101 saumées [la saumée étant de 1800 cannes carrées ou 7200 m² environ soit une perte sur 72 ha. environ].

Enumération des différents quartiers avec la superficie perdue :

	<i>saumées</i>	<i>émines</i>
Cadarache	67	3
Le Plan	4	1
La Crau	4	1
Palun	6	5
Galajon	3	5
Les Patis	2	6
Les Tures	3	7
La Lempe	8	5
	101 saumées	

Chaque saumée d'une superficie de 1 800 cannes carrées [les 101 cannes carrées font environ 36 hectares], dans lesquelles terres, "il n'y aura aucune production des bleds qui y ont été semés".

Plus en amont, sur la moyenne Durance, à La Brillanne [Viguerie de Forcalquier], on se plaignait du manque total de récolte depuis 1704, à cause des pluies. Le quartier le plus bas, La Palun, le long de la Durance, fut tout emporté ; le 25 février 1706, la Durance l'occupait toujours. Le cadastre était, assurait-on, diminué de moitié. La raison en était que "la rivière de Durance a totalement emporté le meilleur des fonds et ce qui pouvoit s'arroser".

A peine plus au sud, Villeneuve [de Volx] fut ravagée par la conjonction du "débordement extraordinaire des eaux pluviales", mais aussi de l'Auzon, La Largue et la Durance. Là aussi, il était fait référence aux "deux dernières années" qui virent l'emportement des terres.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Enfin, près de Cadenet, Puyvert mesurait 30 charges de terre inondée à la Plaine et 15 autres au quartier du Grès, moins gravement touché. La Durance y avait débordé *"en grand désordre"* et plusieurs *"vallons"* avec elle.

- Le Sasse :

Les pluies de l'automne et de l'hiver (1705-1706) firent déborder aussi la Durance aux environs de Sisteron. Son affluent, le Sasse, ravagea les terres de Clamensanne qui prétendit que la rivière et les torrents avaient enlevé 60 florins cadastraux sur 860 (soit 7 %).

A Châteaufort, il détruisit les *"forts"* érigés à grands frais par le seigneur pour protéger les iscles.

A Valernes, les *"inondations extraordinaires"* de la rivière avaient enlevé 1 500 livres de fonds ou 20 florins 10 sols cadastraux. Le Grand Vallon de La-Motte-du-Caire, affluent du Sasse, ravagea seulement 50 florins cadastraux sur 1 300 (soit 3,8 %).

- Le Jabron :

En rive droite de Durance, le Jabron fut, semble-t-il, encore plus destructeur puisque à Saint-Vincent, on estimait les dégâts à 23 500 livres, mais on incriminait surtout les *"eaux pluviaux"* [sic] sur des pentes très raides.

A Noyers, les visiteurs du terroir furent désignés en conseil de la communauté : deux bourgeois, un maître cordonnier et un ménager, députés pour la révision du cadastre, après ce qu'ils appellent *"la désastreuse calamité"* arrivée en 1705 et au début de 1706. Il en résulta une description que l'on peut considérer comme "canonique" des processus érosifs et accumulatifs à l'œuvre dans ce genre d'accidents paroxystiques, description valant pour la plupart des autres lieux. Il convient d'en citer ici l'extrait le plus significatif :

"Le terroir de Noyers, n'estant que montagnes pierreuses dégarnies de bois, est presque tout penchant et hardu et est devenu en beaucoup d'androits tout à fait impraticable, les pluyes rapides en ayant emporté toute la terre et fait des rayes et des creus jusques aux roches vives, sy proches et sy profondes qu'ils en ont rendu la culture tout à fait impossible et principalement au cartier de Saint-Martin. Que d'ailheurs six gros torrants, quy séparent le terroir en autant de vallées, ont emporté le long de leur cours le peu de bien quy s'y trouvoit arrosable, ou l'ont remply d'une si grande quantité de gravier qu'ils l'ont randu pour toujours irréparable, et comme ces torrants dégorgent dans celluy du Jabron, advant que d'entrer ont deschargé toutes les pierres et autres immondices qu'ils entrennent sur le peu de terrain quy s'y trouve l'ont randu tout a fait inutile en ces endroitz et ont sy fort grossy ceste rivière qu'elle a emporté presque tout se quy restoit de ladite plaine [...]"

En conclusion, on estima que Noyers avait diminué d'un cinquième *"en qualité de fonds"* ou d'un septième en contenance *"de celui qui peut souffrir la culture"*.

A Valbelle, l'estimation des pertes atteignait 10 à 12 000 livres et l'on citait, comme une sinistre litanie, les différents vallons destructeurs : le Jabron, l'Hubiassé, le Rousset Bousou, le Rieu de Villeville, le vallon de Trace, Lou Serre, le vallon du Plan, le vallon du Plan Vartheaume, les vallons des Casseus Ressouvaux, le vallon des Vallons Commiers, etc.

Les Omergues, situé en amont, dans la viguerie de Forcalquier, faisait état de *"l'impétuosité effroyable"* de ses torrents, ayant fait un *"ravage extraordinaire"* sur des lieux déjà ravagés les précédentes années.

- Le Buech, la haute Durance :

Le débordement du Buech est longuement détaillé à Mison, véritable porte du Dauphiné, notamment sa *"grosseur extraordinaire, de manière que homme vivant ne l'avoit*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



veue si débordée". Il avait emporté toutes ses îles le long de ses rives, îles utilisées comme ailleurs par les "*pauvres gens*" pour faire pâturer leurs bestiaux ou y prendre du bois.

A Claret, sur la Durance elle-même, les dégâts étaient de même nature à l'encontre des "*isles*" et les pertes évaluées à 4 300 livres.

Sa voisine, Melve, constatait l'agrandissement du lit des ruisseaux, l'un de "*plus de la moitié*", l'autre "*deux fois plus que de la moitié*", créant des "*razes*" et des petits ruisseaux.

Pour donner une idée de la précision de certains rapports sur les dégâts occasionnés par les pluies et débordements, on peut citer l'exemple de Séderon, dans la même viguerie de Sisteron, examiné propriété par propriété. Au quartier du Plus-Bas-Moulin, sur les fonds semés de blé d'André Cornillon, les experts "*ont trouvé que le ruisseau d'Ourcange a inondé iceux fonds, emporté la superfisie de la proffondeur de ce que mouvoit la charrue, de la contenance de cinq eymines, dans laquelle contenance ladite eau a faict deux fossés, un de quatre pans [1 mètre] de proffond, une canne et demi [3 mètres] de large et vingt-cinq cannes [50 mètres] de long, et l'autre une canne et demie de large, autant de proffondeur et six cannes de long*". Dommage estimé : 310 livres]

- Le Verdon :

Sur le haut Verdon, Colmars reçut de grands dommages par débordement, non seulement de la rivière, mais aussi des gros "*vallons*" de Calignon, des ruisseaux de La Lence et de la Chasse, et "*autres ruisseaux du terroir*", gonflés par les "*pluies continuelles*". Le Verdon emporta une digue protégeant le quartier de Villar et La Lence et une autre grande digue "*bâtie à chaux et à sable*". Dans leur procès-verbal, les consuls et communauté de La Mure font état des "*pluyes et inondations extraordinaires*" qui ont diminué le terroir "*de plus de la moitié*". L'autre rivière, l'Issole, emporta une partie des prés qui la bordaient et le moulin à blé de la communauté.

A Thorame-Basse, sur la même Issole, près de sa source, celle-ci délaissa sur tout son cours, long de deux lieues, un "*gravier affreux de tout ce qu'on y appelle vallée ou plaine*". On mettait en cause les "*ravines effroyables*" qui se précipitent du haut des "*montagnes qui environnent tout le territoire, et qui se dégorgeant la plupart dans la ditte rivière, l'enflent sy fort aux moindres pluies, qu'il en arrive de nouvelles ruines*". Et de citer un à un ces affreux vallons aux noms parfois étranges, mais dont l'individualité était ainsi reconnue, sans doute de longue date. Ils avaient emporté plus de 146 journées de terres, prés et jardins au quartier et hameau de la Valette, ou recouvert "*icelles*" terres d'une "*quantité épouvantable de gravier*".

Au hameau de Moustier, on trouva 80 journaux de terres, prés et jardins emportés par le torrent Rigaudrau, qui menaçait même les basses maisons du hameau. Le torrent de Riaufort avait emporté 30 autres journaux.

A Chasteaugranier, autre hameau, le ruisseau des Tettes [ou d'Estelle] avait ruiné lui aussi 30 journaux, mais surtout, du haut de son lit surhaussé, menaçait le hameau. Celui de La Bastie était sous l'emprise du ruisseau de Seaune, se ruant "*avec tant de rapidité*" depuis la montagne qu'il emporta 80 journaux de terre "*entièrement ruinées et sans ressource*" et même, là aussi, les plus basses maisons. Le vallon de La Lou, qui prenait sa naissance à ce même la Bastie, avait ravagé 15 journaux. Ces 381 journaux de terres dites "*emportées*" auraient composé plus de 119 hectares en culture, sur la base de 800 cannes carrées le journal. Les consuls de Thorame-Basse évaluaient la perte à la dixième partie de tout le terroir.

Une autre perte, soulignée par les mêmes consuls, était la diminution inévitable de l'élevage, base essentielle de l'économie locale : des 6 à 700 trenteniers [18 000 à 21 000 têtes de menu bétail] que la communauté imposait, ils estimaient que les inondations et débordements avaient réduit les possibilités d'élevage à guère plus de 200 trenteniers [6 000 têtes].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



A Peiresc [Viguerie d'Annot], l'impétuosité des vents avait entièrement découvert six maisons et quatre étaient "à la renverse". On craignait le déguerpissement d'un quart des habitants.

Dans la basse vallée du Verdon, Quinson accusait une diminution du tiers, non pas sur son cadastre, mais sur ses "revenus annuels" : la litanie des ravages remontait au "grand dommage" d'octobre 1702, le débordement de juin 1704 et enfin, celui du 4 novembre 1705.

- La Bléone, le Bès :

La Bléone et ses affluents de la montagne entraînaient des dommages importants dans un grand nombre de lieux. A Champtercier, proche de Digne, ce furent la rivière de Duille, le torrent des Planes et le vallon de Blanche (dégâts estimés 1 854 livres). La Chanolette déborda à Chanolles et Blégiers, avec plusieurs valons, emportant "la plus grande partie de la terre, les murailles qui la soutenoit".

A Chenerilles, les dégâts (surtout en 1705) s'élevaient à 5 000 livres, occasionnés par la Bléone et trois gros vallons. A Courbons, Bléone et Bes submergèrent les biens et propriétés avec le concours de quatre grands torrents et "une grande quantité de vallons, ravines et petits torrents, qu'on ne peut en savoir le nombre". On citait en particulier celui du Rouveret, "d'une extraordinaire grandeur et longueur".

A Lambert, on écrivait : "tout ledit terroir est situé parmi des montagnes presque inaccessibles tout traversé de grands torrents et vallons qui entraînent de rocher d'une extraordinaire grosseur". Il y avait le torrent de Ballaus, le "Grand torrent", le Galabre.

A l'amont du bassin, à Prads, naissait la Bléone et on la jugeait "fort abondante", prompte à déborder de son lit étroit. Le torrent de Launne avait "submergé et emporté presque tous les prés, jardins et cheneviers" ; celui du Riou en deux branches avait débordé en grande abondance en 1705. On mentionne aussi le Bussin, la Rame et le total des méfaits de la rivière et de ces torrents s'élevait à 9 787 livres. Le cadastre, composé de 52 livres cadastrales, était "en état" de diminuer de la moitié.

Retournant près de Digne, Les Dourbes et les Sieyès affichaient leurs pertes : le dernier, Les Sieyès, presque un faubourg de la cité, affirmait que le terroir avait diminué d'environ "la quinzième partie de sa valeur ou contenance. Cette vérité se peut justifier par le cadastre qui fait connaître ce qu'il a faeu tirer des cottes". A Gaubert, au milieu des "ravages" opérés par la Bléone, les torrents de Justin, Cousson, Ruibert, Bramaire ou Bouchard du Pe de Roubian, Braman et Saint Peire, "on avait peine à aller d'une terre à l'autre". On trouve la même remarque à Saint-Jeurson où les consuls assuraient "qu'on ne scauroit croire le nombre des esboulemans que les eaux ont fait".

Le Tanaron, le Bès et d'autres torrents avaient diminué le terroir de Thoard d'un dixième. Thoard comptait une perte de 9 052 livres, avec partout des terres emportées ou engravées, notamment par la rivière des Duyes et d'une "infinité de torrents et de vallons". Mais ici, on eut une nouvelle poussée de débordements et de pluies "très extraordinaires" dans les mois de septembre, octobre et en novembre 1706 : un notaire royal et un "praticien" [homme de loi], agissant comme experts, évaluèrent les dommages à 42 048 livres, sans d'ailleurs tout examiner à cause des pluies et des neiges. Trois maisons jointives, au bas du village, avaient été remplies "par tout le bas d'une grande quantité de gravier". Il y avait des dégâts semblables à d'autres maisons et écuries.

A Barras, l'estime totale arrivait à 7 140 livres : la rivière d'Esduye avait débordée là aussi. Le torrent de Douille avait changé de lit, de même celui qui vient de La Pérusse.

Les riverains de la Bléone et de ses affluents étaient donc parmi les pays qui avaient le plus souffert.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



- L'Asse :

Le comportement de l'Asse a laissé des témoignages moins nombreux.

Chaudon parlait *"de grandes ravages et désastres"*. Ruisseaux, rivières et torrents avaient, en beaucoup d'endroits, mis le rocher à découvert en décapant les terres. Orages et grands vents avaient de leur côté découvert les maisons.

A Brunet, on fut obligé de retirer des *"cottes"* du cadastre.

Clumanc, dans la haute vallée estimait ses pertes à un sixième du territoire, soit 306 journaux de terre.

- L'Arc, l'Argens, le Caramy, l'Issole, Le Gapeau, le Réal-Martin, l'Huveaune (Basse Provence)

Les petits bassins côtiers n'échappèrent pas aux *"grandes pluies continuelles"* et aux débordements, comme on le rappelait à Berre. Les *"débordemens si effroyables"* de la rivière de l'arc eurent lieu du 3 décembre 1705 au 4 et 5 janvier 1706. Au moins les trois-quarts du terroir furent ravagés, l'eau creusant les terres *"jusques au gravier"* et emportant la bonne terre. A d'autres endroits, elle les remplit de graviers et de *"vaze"*. Le 1^{er} mars 1706, l'eau croupissait encore en certains fonds. Aux Salins, la perte était évaluée à 30 000 minots de sel.

Dans le bassin de l'Argens débordèrent le fleuve et son affluent, le Cauron.

A Bras[Viguerie de Saint-Maximin], les dommages furent évalués à 14 350 livres : 40 charges de semences noyées, 40 autres perdues entièrement; les terres emportées, comme les murailles et restanques en pierres sèches et les chemins dégradés.

A Brignoles, on s'étonnait que la rivière [le Caramy], *"qui passe pourtant loin des mers"*, ait pu noyer les caves et surtout faire s'écrouler, avec l'aide des pluies, cinq maisons dans la ville. On évaluait à 1/8^e les semés emportés, noyés ou ensablés et 1/5^e les prés couverts de sable ou de gravier.

A Camps, l'évaluation portait sur 5 050 livres, sans comprendre les châtaigniers, figuiers, oliviers déchaussés *"au-dessous des rassines"*.

A Carcès, l'estime globale atteignait 25 798 livres mais en ce lieu se joignent l'Argens et l'Issole, affluent de rive droite. Le pont situé sur la rivière de Laval de Camp, à La Celle, près de Brignoles, fut à demi emporté : on y installa provisoirement un *"pont de câble"*.

Vins, sur le même Caramy, ne fit pas d'estimation mais pleurait ses *"belles terres quasi toutes fumées"* où poussaient les chanvres des canebiers et dès lors toutes ensablées. La rivière emporta l'écluse qui servait aux arrosages, sur environ 28 mètres de long sur 24 de haut *"jusqu'au fond de la rivière"*.

Dans un site magnifique, la ville de Saint-Maximin reconnaissait que son terroir était *"dans une situation à ne souffrir pas de damage des eaux pluviales"*, mais que *"néanmoins les pluies ont été si abondantes dans le mois d'octobre novembre [1705] et janvier dernier qu'elles ont fait des ravages terribles en tous les endroits de ce terroir, tant au forest qu'à la plaine et aux terres mesme qu'on croyoit les plus à couvert d'icelles pour n'en avoir jamais ressenti aucune incommodité"*. Il y avait plus de 8 km [4 000 cannes] de murailles abattues, 250 charges de blés semés noyés, dont pour 60 de ces charges, il était prévu qu'elles restent couvertes d'eau jusqu'à la fin de mars ou avril. Le total des pertes estimées se montait à plus de 50 000 livres. Enfin, à l'embouchure de l'Argens, à Fréjus, les dégâts totalisaient 14 710 livres, tandis qu'à Roquebrune, un long mémoire, détaillait, propriété par propriété, les récoltes perdues, avec appréciation du rendement en blé: terres riches si l'on en croit les évaluations, portant ceux-ci à 9 grains pour 1. Exemple : *"plus avons veu une terre au quartier du Priore [Prieuré] de Roquebrune d'une charge et demi en sepmance, sepmée de blé, y en ayant six panals de perdu, extimé pouvoir produire cinq charges quatre panals blé [ou 54 panaux pour 6 panaux semés = 9/1] montant huitante une livre"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Le Réal-Martin changea de lit à un endroit du terroir d'Hyères, tandis qu'avec le Gapeau, leur débordement affecta surtout les quartiers de Sauvebonne et La Presse (25 000 livres), La Garigade, quartier de La Crau d'Hyères (10 200 livres) et le terroir d'Hyères lui-même (9500 livres), soit un total de 44 700 livres.

Carnoules évalue ses pertes à la somme de 20 650 livres et Signes [Viguerie de Brignoles] met en cause, une fois de plus son terrible Latai, *"un des torrents les plus dangereux qu'il y aye en Provence"*. Le procès-verbal compte 1 113 mètres de murailles démolies, l'une avait 2,5 mètres de haut. Une écluse, faite par la communauté, fut entièrement emportée. L'estime totale atteint 16 400 livres.

L'Huveaune emporta elle aussi l'écluse d'Aubagne et une autre, en pierres, de 4 mètres de large, revenant en tout 4 000 livres. Mais l'estime globale des dégâts montait à 26 913 livres.

A Gémenos, les eaux s'écoulèrent en grande abondance noyant les récoltes, saccageant les vignes dans le vallon de Saint-Pons. Tout près de Marseille, à Peipin-les-Auriol, une arche d'un pont sur le grand chemin fut renversée, obligeant à un grand détour La zone des rebords montagneux.

Plus inattendus sont les dégâts constatés dans l'intérieur de la Provence, loin des cours d'eau habituellement actifs.

A Bargemon [Viguerie de Draguignan], il est vrai, tout le terroir est décrit comme soutenu de murailles portant des oliviers ; mais aussi tout coupé de torrents que les *"grandes pluies"* de l'hiver firent déborder. On évoque les gels fréquents, mais aussi les grêles ayant abattu toutes les olives avant leur maturité *"et la moitié emportées par les eaux ou enterrées et pourries"*. On énumère *"plusieurs propriétés du milieu des collines"* que les eaux ont fait *"couler"* jusque dans les fonds de vallée, *"dont les arbres ne paroissent plus que par les racines et d'autres que la terre s'étant ouverte a engloutis entièrement"*. Sept sont énumérées avec le nom de leur propriétaire et leur évaluation (de 300 à 1 200 livres). Les maire et consuls, dans leur procès-verbal, calculèrent la perte en huile : la ferme des moulins de la récolte 1705 ne produisit que 4 000 coupes sur les 6 000 estimées avant les grandes pluies pour le droit de détritage. La perte en huile était estimée à 14 000 livres, *"laquelle huile - ajoutent-ils - nous affirmons avec vérité avoir été perdue par les habitans au moyen des inondations par les pluyes dernières qui ont emporté les ollives et les propriétés"*. L'estime générale des pertes était portée à 17 800 livres sans y comprendre les réparations de murailles, les ravines etc.

Dans une situation comparable, Fayence déplora ses olives, emportées en partie, et évalua ses pertes à 6 000 livres.

Montferrat, sans comprendre les *"fruits"*, avance pour le ravage des eaux en 1705 la somme de 13 000 livres.

Quant à Montauroux, qui estime le tout à 6 253 livres, elle détaille 25 charges de blé semé qui auraient produit *"une terre portant l'autre, 80 charges (1 200 livres) et 250 setiers d'olives, qui auraient donné 30 coupes d'huile (255 livres)"*.

Plus à l'ouest, la viguerie d'Apt fut elle aussi sévèrement touchée.

La Tour d'Aigues énumère ses principaux fléaux : la rivière de Lez, le "Fossé" de Bédarrides, le Cailloux Valmalle, Mongouze, et autres. A leurs rives, ces torrents emportèrent *"quantité d'arbres"*, comme peupliers et saules. Au quartier de Bédarrides, le plus considérable du terroir, le vallon du même nom a inondé et emporté presque tous les semés et fonds, une grande quantité d'arbres et laissé une grande quantité de gravier et le fond des collines est déclaré *"presque tout emporté"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Vaugines présente à peu près le même tableau : arbres, oliviers arrachés, partout des accumulations de "gravier", beaucoup de murailles abattues.

A Vitrolles-les-Lubéron, les "razes" n'ont pu contenir les eaux tombées les dernières années et ont emporté la superficie des terres (Estime totale : 16 320 livres).

A Saignon, la rivière de Coulon a fait sur ses rives des dégâts comparables tandis que des bâtiments de la ville et de la campagne ont "croulé". La description du quartier de Roquefeuil donne une vision cauchemardesque : les terres supérieures s'accumulant en "montagnes" dans les propriétés voisines plus basses, l'apparition de "précipices" et d'"ouvertures", les arbres et souches de vignes ensevelis, les amoncellements de pierres et de rochers, un bâtiment englouti "n'ayant paru aucunes pierre, poutres ni chevrons".

L'Echo de Saint Antoine, n°96, décembre 1937.

"Déjà, quelques années avant, en 1706, notre plaine fut plusieurs fois submergée pendant l'hiver. Les semailles d'octobre avaient été anéanties par les premières eaux, on procéda à de nouvelles dès que ce fut possible. Tout fut détruit de la même façon. Certains, dont le courage alla jusqu'à semer leur blé une troisième fois, l'ayant fait trop tard ne récoltèrent rien. En plus, de très fortes gelées qui sévirent les dernières nuits de mai et du commencement juin emportèrent toute la récolte de nos vignes. Ni pain, ni vin cette année là !" [Cite Archives communales de Cuges, BB 9, fol. 1].

- Le Rhône :

BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 555.

"Le 2 janvier 1706, le Rhône emporta de nouveau les chaussées et fit des maux infinis dans le territoire où il avoit passé le 3 novembre auparavant [1705]. Il y eut 3 pans d'eau dans le jardin des Pénitentes Saint-Genest. Sur la lice, le pavé et murs des chapelles de l'église des Carmes déchaussés, encore sur la lice, furent ébranlés et ouverts. D'après la comparaison de cette élévation des eaux à celles qui ont suivi, je trouve que cette élévation correspond à celle de 1705. Dans un mémoire imprimé sur le dessèchement des marais du bas Languedoc, il est dit que presque tous les sels des salins de Peccais furent submergés".

AC Arles, BB 42, conseil du 12 janvier 1706, fol. 17

Cette seconde inondation, après celle du 3 novembre 1705, apparaît comme plus forte non par la hauteur des eaux mais parce que les bas-fonds se trouvaient encore remplis d'eau. Le 2 janvier 1706, les eaux du Rhône s'élevèrent à 6 pouces au-dessus du quai d'Arles [comme en novembre 1705]. Il y eut trois pans d'eau dans le jardin des Pénitents de Saint-Genet, sur la Lice, le pavé et les murs de l'église des Carmes déchaussés, non loin des Pénitents, furent ébranlés. Le terroir fut inondé comme en novembre précédent. L'eau passa 5 pieds au-dessus du Pont de Crau. Il y aurait eu "partout sept ou huit pieds d'eau".

AC Arles CC 725

Nouvelle inondation le 1^{er} janvier 1706 : Aumône générale à cause de la rigueur de l'hiver. Dépense du nouveau procès-verbal dressé par le Lieutenant général au siège sur les dommages causés par la seconde inondation. Réparation aux chaussées du Trébon.

AC Arles, HH 3, fol. 99-101.

BM Arles, ms 2184, fol. 9v°

Le Musée, 1874, n° 13, p. 100.

ADBR, C 58, Assemblée particulière du 2 mars 1706, fol. 378.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Le procès-verbal de descente du Lieutenant général au siège d'Arles donne une estimation du territoire inondé, soit *"vingt-cinq lieues de pays"*. Début février, un mois après, l'eau stagnait encore sur une hauteur de plus de 4 pieds en Coustière de Crau et au Plan du Bourg. Les digues de Fumemorte, réparées après l'inondation de novembre 1705, n'avaient pas tenu. Celles, non réparées du quartier du Baron [Albaron], avaient bien entendu laissé passer le flot. Au Plan du Bourg, les propriétaires ressemèrent les blés, mais cette fois des *"grains grossiers"* [ou des "mars", en d'autres termes] au milieu de février. Leur pousse fut rapide, mais la sécheresse suivante en rendit la récolte très médiocre. En Trébon, ils gelèrent, car la *"campagne se trouvant molle et humide"*, le froid vint dessus lorsqu'ils avaient germé.

Procès-verbal de l'inondation : *"au commencement du mois de janvier dernier, le fleuve du Rosne ayant grossi extraordinairement, les eaux auraient emporté la plus grande partie des chaussées du terroir de Tarascon, qui est limitrophe et au-dessus de celui d'Arles, et fait une seconde inondation sur tout le terroir d'Arles, entre autres sur celui du Trébon, sur les terres Coustières de Crau, et sur tout le terroir du Plan du Bourg"*. Début février, un mois après, l'eau stagnait toujours sur une hauteur de plus de 4 pieds en Costières de Crau et au Plan du Bourg.

BM Arles, ms 227, Mémoires de Louis Pic

Le Musée, n°17, 1874

Bulletin archéologique d'Arles, n°1, 1890, p. 8

3 janvier 1706 : Le Rhône déborde et inonde le Trébon et le Plan du Bourg.

ADBR, C 2087, Verbal de la 2^e inondation arrivée le 1^{er} janvier 1706. Extrait du registre du Greffe et de la Cour ordinaire de Barbentane, 4 janvier 1706.

A Barbentane, une nouvelle fois, toute la plaine fut couverte par la conjonction de la Durance et du Rhône. Elle avait été ressemée après l'inondation de novembre 1705, en pure perte. Des granges étaient abattues, d'autres *"remplies de ruines et limons brûlants"*. L'eau noya une partie des *"bestiaux lanus"*, car elle atteignait une canne de hauteur [2 mètres]. On faisait aussi état, aux dernières nouvelles, de trois habitants noyés.

"Nous ont dit que depuis le premier du courant sur les deux heures après midy toute la pleine du terroir dud. Barbentane qui consiste environ huit cents saumées de terres labourables, sçavoir six cents saumées des taillables et deux cents de nobles, lesquelles deux cents nobles ne payent point de tailles se trouve inondé par une grande abondance des eaux venues avec rapidité de la rivière du Rosne et de Durance que luy a couvert toute lad. pleine laquelle a est resemée cette année a cause d'une semblable inondation du mois novembre passé, comme il en résulte par le verbal [Cf. 1705] se trouvant par conséquent lad. communauté accablée par l'une et l'autre desd. inondations tant la première a noyé tous les semés et la seconde tous les resmés ce qui est une ruine entière pour ce pauvre lieu et des habitans qui ont perdu toutes leurs pail[l]es, lesquelles ont esté emportées et pourries [...], les uns ont leurs granges abatus et d'autres en partie et remplies de ruines et limon brulant, tous leurs foins et luzernes noyés, les gros et petits bestiaux lanus tant des granges que du lieu n'ont point de quoy estre nourris, partie desd. bestiaux lanus et les petits estant noyés dans ladite inondation dont les habitans ne sçavent que devenir, tout de mesme que les pauvres grangers, n'estant ladite inondation encore finie, la plupart en estat de mourir de faim et leur famille [...]"

Les consuls apportèrent des secours en pain au péril de leur vie, l'eau étant *"toujours avec une canne d'hauteur"* [env. 2 mètres] *"lequel bateau a esté conduit et abordé, s'estant noyé et perdus dans ladite rivière de Durance trois desdits habitans, une charrette et quatre meulles [mules]. L'église des Révérends Pères Observantins de ce lieu dont les tombes de ladite église*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ont été toutes bouleversées et démolies, en estat d'abattre le fondement de ladite église, leur cave remplie d'eau qui a bouleversé les tonneaux remplis du vin dont parties se sont tout vidés et perdues ce qui est de la dernière misère, n'entendant parmy lesdites granges que cris effrayans pour estre secourus, et parce que ce sont icy des inondations très fréchantes, comme il en résulte par les divers verbaux [1702, 1704,...]. Toute cette pleine de cette communauté se trouve entièrement ruinée et que les habitans sont dans le dernier accablement et sans espoir de payer leurs tail[l]es, capitation et charges courantes de lad. communauté".

ADBR, 107 E BB 21, délibérations du 10 janvier et du 21 mars 1706.

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, on constatait le 10 janvier 1706 que tout le terroir n'était "qu'une mer, ni ayant aucun terrain de sauvé" : les habitants ne pouvaient même plus aller au port du bac à traïlle, sur la brassière ou petit Rhône. Naturellement, tous les chemins étaient submergés. Le 21 mars, on ajoute que ces inondations proviennent du Rhône, mais aussi de la mer : celle-ci avait emporté la muraille côté sud, au pont situé sur le chemin allant à Arles ("a esté la muraille qui est du costé du midi emportée par les eaux de la mer").

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles

"L'an 1706, et le premier et second et troisième de janvier, les pluyes ont esté sy abondantes quy ont causé une très grande inondation dans tout le terroir de Tresbon, depuis Bourbon, Tarascon, Plan du Bourg et tout le terroir depuis Beaucaire jusques à la ville de Saint-Gilles en Languedoc, en sorte que les terroirs ressembloient une mer, et sur le chemin du pont de Crau y passoit d'eau plus que la première et précédante inondation, l'eau venoit tout proche le jardin de la Charité et la rivière du Rosne venoit sur le pavé du quay. Le 4^e et 5^e janvier 1706, l'eau a si fort augmenté qu'elle passoit en abondance dans toutes les arcades de l'aqueduc du pont de Crau en façon qu'il falloit aller par batteau depuis l'esglise de Saint-Lazare jusques au rond du pied de la Croix qui est sur le rocher proche de lad. esglise, tous les chemins depuis l'esglise des Pères Minimes jusques à la porte de Roquette estoit plein d'eau. Le Rosne s'est toujours mainteneu plain, cette inondation a esté sy grande que homme vivant n'en avoit pas veu une semblable".

BM Avignon, ms 2464, ms 1518, ms 5944, ms 1553

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864 (cite le *Mercure François*, année 1633, t. XIX, p. 923) – Cit. ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

Inondation du Rhône : les eaux du Rhône atteignent la porte Saint-Lazare d'Avignon.

4 novembre 1705, 2 et 3 janvier 1706 : débordement du Rhône à Avignon à la suite de pluies abondantes et prolongées. Le dernier de ces débordements était repéré à la porte Saint-Lazare où il dépassa de trois ou quatre pieds le niveau du premier et dura davantage.

AC Tarascon, BB 44, délibération du 30 janvier 1706, fol. 183

2 janvier 1706 : la palière de la ville, posée le long du Rhône au quartier Barrallier, est endommagée tandis que toute la partie inférieure du terroir a été emportée par l'inondation.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ADBR, C 2087, Tarascon : Verbal fait par M. Bertet, subdélégué de Monseigneur l'intendant au sujet de l'inondation arrivée au terroir de Tarascon, opération terminée le 27 janvier 1706.
Concerne un peu l'inondation du 2 novembre 1705 et surtout celle du 2 janvier 1706

[2^e inondation, après celle de novembre 1705]

Les visiteurs trouvent plus loin deux ruptures et ouvertures creusées par cette dernière inondation : l'une de 8 cannes de long, "*beaucoup plus profonde*", et l'autre de 8 cannes de long "*fort profonde*", "*ayant veu que le Rhône a passé presque par-dessus toutes les chaussées*".

Ensuite, ils vont "*par des chemins rompus et presque impraticables long de ladite rivière du Rhone, du côté de Bourbon [Boulbon], et suivant le courant de ladite rivière, venant contre la ville, nous n'avons veu que des terres emportées par la rapidité des eaux, et d'autres couvertes de sable même celles qui étoit semées en bled, sans espoir d'en pouvoir retirer aucun fruit, les eaux de ladite inondation ayant gâté les semez*".

AC Boulbon, BB 19, délibération du 17 janvier 1706

Les consuls rappellent que "*le débordement de la rivière du Rosne arrivé par une seconde fois est plus grand que le premier*".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 18 janvier 1706, fol. 492 et ss.

L'inondation du terroir a obligé la ville de Beaucaire à organiser les secours par bateaux : "*Par Monsieur le maire et viguier a esté proposé que l'on a envoyé des batteaux dans les metheries du terroir pendant les dernières inondations du Rosne pour secourir les fermiers et particullier[s] dud. terroir, dont les patrons et mariniers demandent d'estre payés. Sur quoy il a esté délibéré qu'il seroit fait un estat des patrons et mariniers, quy ont esté employés avec leurs batteaux à la diligence de messieurs les consuls, ensemble de l'argent que lesd. patrons ont retirés des particulliers, afin qu'il soit pourveu à une cognoissance de cause à leurs payements qui sera fait et réglé dans les formes par messieurs les maire et consuls*".

L'Intendant n'a pas autorisé de prendre des pierres "*de la démolition du château*" de Beaucaire, pour fermer l'ouverture aux chaussées du Rhône, au grand dam de l'architecte de la ville et des consuls :

"*Par Mr le maire et viguier a esté proposé qu'il a esté siniffié à Messieurs les consuls, de la part de certains directeurs de la Charité, une ordonnance de Monseigneur l'Intendant, qui deffand à tous les habitants de prendre de la pierre de la démolition du château et que le Sr Droit, architecte de cette ville et entrepreneur des réparations ordonnées pour fermer l'ouverture des chaussées du trou de Saint-Pierre a esté empêché d'en prendre et de les faire voiturer au Rosne, dont il a porté plainte et protesté du retardement de cest ouvrage, ce qui est également rouineux pour cette communauté, contraire au bien publiq et au service du Roy, et que d'ailleurs la communauté a seule le droit, à l'exclusion de toute autre, de se servir de lad. démolition, surtout dans un cas aussy pressant, bien loing que lesd. directeurs puissent estre fondés a une pareille conduite qui est contre le droit particulier de la communauté et ce qu'ils luy doibvent pour le nouvel établissement qu'elle a fait et fondé*".

Suit le compte-rendu de la crise provoquée par la crue du Rhône qui a duré deux mois :

"*Sur quoy l'assablée a deslisbéré de présenter une requête à Monseigneur l'Intendant, pour demander la cassation de lad. ordonnance, et en obtenir une pour continuer le droit des habitants dans la pocession de se servir de la démolition du château, et surtout au susdit droit pour les ouvrages et reparations des chausées de cette ville A esté aussy proposé par*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



monsieur le maire et viguier que depuis les dernières inondations du Rôzne qui ont duré pandants deux mois, les chaussées, pallières et autres ouvrages le long du Rôzne, ont esté ouvertes dégradées presque partout et emportées en plusieurs endroits, surtout à celluy de Saint-Denis, la rapidité de l'eau ayant non sullement emporté la jettée de pierre faite dans le Rôzne mais aussy le calladat et talus qui soutenoit la muraille, de manière que cest endroit se trouve dans un péril esvidant d'estre emporté par les prochaines inondations, ce quy est d'autant plus fâcheux que l'on ny peut y remédier que par des despances considérables ausquelles la communauté ny peut fournyr, estant epuisée non sullement par celles qui ont esté faites toutes les années mais encore par les nouvelles réparations qu'on est obligé de faire à l'occasion des dernières inondations, dont la vérification en a esté faite par Mr le maire messieurs les consuls, et principaux habitants, quy ont exactement examiné les endroits foibles et endomagés qu'il faut reauser [rehausser], parer et fortifier de muraille dont la despance sera très considérable et que la seule nécessité peut obliger de faire.

Surquoy il a esté unanimement deslibéré de prier Mr le maire de représanter et faire connoitre à Monseigneur l'Intendant, l'importance de réparer l'endroit de Saint-Denis et en mesme temps l'impuissance de la communauté de Beaucaire de fournir à ceste depence, non sulemant par celles qu'il a esté obligé de faire, mais encore par les maux causés en dernier lieu, qu'il est nécessaire de prévenir par des réparations solides dont il sera dressé un devis sur tout ce qu'il doit estre généralement fait pour la conservation des chaussées, tant en reausement [rehaussement], murailles, pallières, et qu'on poursuivroit ensuite des ordonances nécessaires, par devant Monsieur de Basville, pour les réparations que l'on aura jugé nécessaires.

Et finalement a esté proposé par Mr le maire et viguier que le sieur Jean Droit, entrepreneur de la muraille et chaussées qui doit estre faite au trou de Saint-Pierre que la première inondation du Rôzne a emporté, demande une indamnité avant travailler suivant son bail, attendeu que l'ouverture de la chaussées a esté agrandie et le terrain du sol emporté, et crusé par les eaux. Il a est aussy proposé que le chemin du pred le long du Rôzne, est entièrement gasté par les eaux, de manière que l'on a de la paine à y passer, de mesme que le chemin de la Corderie, allant au nouveau chemin de la porte de la Croix, qu'il est nécessaire de réparer pour le commerce et l'utilité publique, comme aussy de faire recurer le pont de Lunel, afin que les eaux supérieures qui viennent par les fosses du pred ayent leur vidange.

Surquoy l'assemblée a deslibéré que l'indamnité prétandue par led. Jean Droit sera réglée par Messieurs les maires consuls, et les sieurs Barthélemy Malhian, Benoît et Souteau, Sicard, Gautier qui ont assisté au devis quy a esté fait de lad. réparation et quy ont veu et cogneu l'estat et la disposition du terrain avant la dernière inondation, afin qu'elle soit faite avec connoissance. Et a esté aussy deslibéré de faire réparer les chemins du pred le long du Rôzne, celluy de la Corderie soit par des engravements e autres moyens convenables, à la diligence de Messieurs les maires consuls et de faire aussy recurer le pont de Lunel jusques au Rôzne".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 29 janvier 1706, fol. 580v°

[2° débordement du Rhône]

"Auquel conseil a esté propozé par lesd. maire et consul par l'organe dud. sieur de Fressieu [Louis Phelibert de Fressieu, maire viguier perpétuel et lieutenant général du lieu de Beaucaire] que le second desbordement de la rivière peut avoir obligé Messieurs les consuls travailleurs sur les chaussées pour surveiller que la rivière n'emporta ou [ne fit] quelque ouverture aux chaussées, et que par là s'est fait des despances et les travailleurs demandent payement de leur travail et qu'il seroit à propos de le faire et requiert l'assemblée de deslibérer".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Le paiement des travailleurs est délibéré et décidé.

AC Tarascon, BB 44, délibération du 30 janvier 1706, fol. 182v°-185

"M. les maires [sic : maire et consuls] ont encore dit, de la bouche dudit sieur de Raousset, que la pallière dite de la Ville, posée long du Rhône quartier de Barrallier, a reçu un très grand échec lors des dernières inondations, en façon que le courant des eaux a fait une ouverture entre le terrain et lad. pallière, et que s'il n'y est promptement remédié, la plus grande partie du terroir inférieur sera infaliblement démoli et emporté, il est même à craindre que la ville ne soit endommagée. Le conseil a délibéré que la réparation de lad. pallière sera mise aux enchères publiques".

AC Beaucaire, DD 47

-Mémoire imprimé pour les principaux propriétaires de la plaine de Beaucaire, Montpellier, chez la veuve Jean Martel, 1764 (opposition à l'arrêt royal du 4 août 1762 qui doit déterminer la proportion des contributions pour l'entretien des chaussées par les communautés et les propriétaires) :

Mention d'inondation en 1706 *"qui emporta la plus grande partie des chaussées, les eaux se répandirent jusqu'à Aigues-Mortes et submergèrent presque tous les sels de Pécais".*

-Vérification du terroir faite d'autorité du sénéchal de Beaucaire après l'inondation du 1^{er} janvier 1706, 13 février 1706 :

Dommages considérables aux chaussées constatés.

Les eaux de l'inondation coupent encore certains passages [le 13 février !] : 5 à 600 saumées de terres et herbages sont perdus et encore sous les eaux. Les herbes du regain des prés sont entièrement perdues.

Chemins impraticables et encore pleins de boue et d'eaux. Les eaux continuent de croupir encore partout. Les vignes sont gâtées, récoltes emportées dans le terroir. Même certaines métairies ont vu des parties emportées par la rapidité des eaux.

Vers Vallabrègues, au nord, la situation est identique. Beaucoup de terres sont ensablées : jusqu'à 2 pans de sable couvrent ainsi le pré de M. de Maillane.

TOTAL : environ 700 à 800 saumées de terres dont la récolte est entièrement perdue.

AC Beaucaire, DD 37, *Estat des réparations que faut faire aux chaussées de la présente ville de Beaucaire tirées du devis fait le 12 may 1706.*

[Suite aux inondations de l'automne 1705 et du début de l'année 1706]

"Premièrement faut relargir la couronne d'une canne sur la chaussée qui a esté faite tout au long de la Muralhie Neufve du trou de Saint-Pierre et pour ce faire, faut abatre les talus de ladite chaussée pour faire la base de l'augmentation et relargement l[u]y faire son tallus de deux pans pour chacun pan d'hauteur.

Et poursuivant ladite chaussé, avons trouvé plusieurs fraches [fractures, brèches] et enfoncement faitz à lad. chaussée par la rivière du Rosne qui a surversé sur partie d'icelle en plusieurs lieux.

La première est de cinq cannes quatre pans longue au devant la terre de la Comanderie de Saint-Pierre apellée le Devès.

Encore autre frache de quinze cannes à la droicture de la mesme terre et celle de celle de Mr Coutel.

Davantage une autre de huict cannes à droicture du crus [creux] dud. Sr Coutel.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



A la droicture de la terre du Sr Renesat, une frache de neuf cannes et une de deux cannes au devant de la terre de Pierre Drolle.

Davantage dizons que à l'angle que faict la chaussée à la droicture de l'isle du Sr Goubier proche Saint-Denis l'avons truvée cruzée au-dessoubz d'icelluy quy afoiblit la chaussée, lequel trou le faut fermer avec de bonne terre.

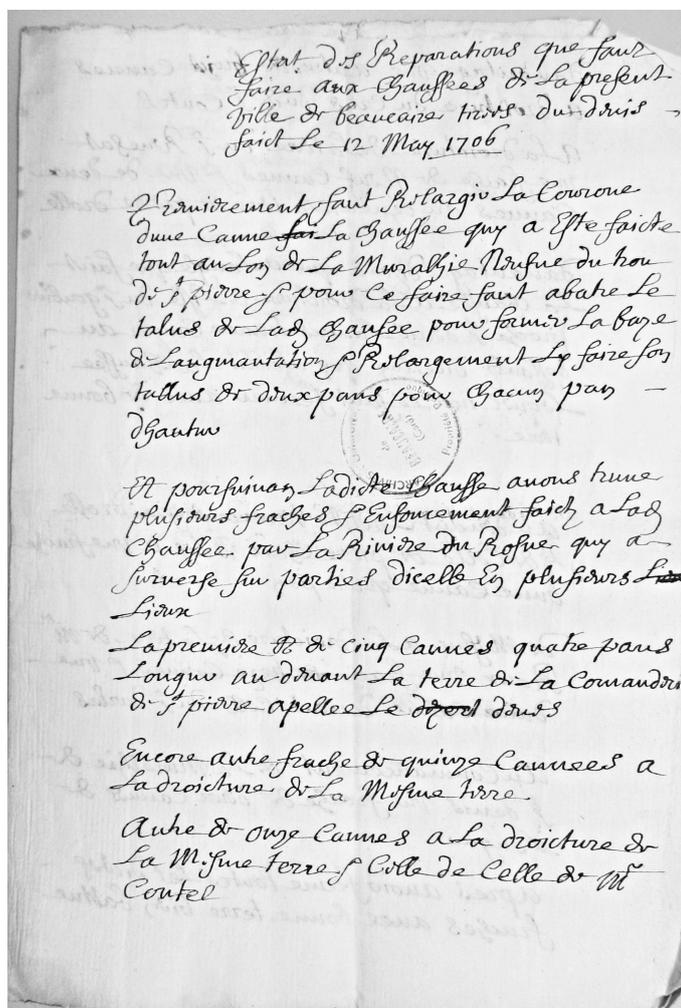
Au devant ladicte terre de Pierre Drolle et de celle de Pierre Chaix, il ly a une frache d'une canne quatre pans.

De mesme à la droicture de la terre de Mr. Roux, une frache de treze cannes et une d'une canne devant celle du Sr d'Arles.

Au coumancement de la muralhie de Saint-Denis, une frache de deux cannes de longue.

Après avoir fermé toutes les dictes fraches avec bonne terre bien battue, dizons que faut faire un reausement général de tout le plain de la chaussée de trois pans d'hauteur depuis la muralhie neufve du trou de Saint-Pierre jusques la muralhie Saint-Denis et luy donner le talus nessecere de chascun costé.

Dans la longueur de trente-trois cannes à la droicture de la muralhie de Saint-Denis, ly a deux fraches, l'une de trois cannes et l'autre de deux".



AC Beaucaire, DD 37, Estat de la batisse que faut faire au lon de la chaussée et les pons aux chemins de la présent[e] ville de Beaucaire tirées du devis fait le 12 may 1706

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Au-delà d'un style et d'un vocabulaire fruste, mais de métier, dont la graphie est ici respectée, on pourra constater dans le texte qui suit l'importance des démolitions occasionnées par les crues précédentes, sans doute aussi l'usure du temps, dans tout le territoire de Beaucaire.

"Plus dizons que faut faire une muralhie de vingt-six cannes de longueur à l'angle que fait la chaussée à la droicture de l'Isle du Sr Goubier proche Saint-Denis, laquelle muralhie sera faite avec de pierre rassièrre à bon mortier. Le fondemant aura cinq pans d'espaisseur réduite de deux pans à son couronemant avec de passans de canne en canne et de quatre pan en quatre pan d'hauteur, laquelle muralhie sera terasé[e] par derrière.

Davantage dizons que faut desmolir de la muralhie de Saint-Denis du cousté du midy à la longueur de trante-trois cannes et la resbatir, la changer de place du cousté du terrain pour esviter la desmolission d'icelle. Le fondemans sera fait aud. pierre rassièrre et bon mortier de huict pans d'espaisseur et sur le terrain sera fait avec buget de plat jusques à son couronement et de passans de canne en canne aura deux pans de talus sur checune canne d'hauteur du cousté du Rosne et sera terassé par le derrière.

Le terrein quy sera du cousté du Rosne doit estre bien pavé avec pierre de rocher pour former, le talus sçera jettée de pierre dans le Rosne et pavé led. talus.

De plus, dizons qu'il est nessecere faire un pon au foussé de François Anthoine que a esté de Mr de Sauzet quy sera de longueur de douze pans. Les murs quy se suporteron seron faites avec queyron fondé de deux pans.

Proche le mas de Lalemant scera fait une muralhie de buget et plat de passans de canne à la longueur de dix à huict cannes et sçera terassé par derrière avec de terre bien batue son fondement sçera de quatre pans d'hauteur et trois pans d'espaisseur.

La muralhie que suit la fait desmolir de six pans d'hauteur pour en tirer les racines des arbres et des mauveses herbes quy sont dans icelle à la longueur de soixante-huict cannes et la rebâtir de la mesme manière et de la mesme pierre sur le mesme fondement.

En suite faudra faire une autre muralhie neufve à la longueur de vingt-trois cannes jusques au rencontre de l'autre muralhie que cy truve faite laquelle sera de la mesme manière que la presedente neufve.

Faut faire un calada de trois cannes de lon au bout de la muralhie du trou de Leques du cousté du midy. Et encore nessecere une ancolle au calada de savian la bien paner et talusser que les charettes ly puissent facilement passer.

Après quoy serions venus au pon apellé de Busaval qui traverse la roubine, lequel pon l'avons trouvé en bon estat et pour la conservation d'icelluy ly faudra faire une muralhie de buget de plat de huict canne longueur de chacun des coutés et de la hauteur dud. pon et laugrane d'un pan d'hauteur mené en pante.

De suite serions allés au pon de Lalauze, lequel pon est sur le gran chemin de Montpellier quy resoit les eaux quy viennent de la fon de Pecoul en grand abondance. Avons trouvé ledict pon entierement desmouly quy le faut refaire tout à neuf faire, la voutte avec buget de rastere à la largeur de dix pans et de vingt pan longueur, faire les murs du soutènement de queyron de tous couté. L'agrandement [l'agrandissement] scera fait d'un pan et demy dessus la voutte mené en glassis jusques à douze cannes du cousté du levan et treze cannes de celluy du couchan.

De mesme serions venus au pon de la Fontene de Pecoul sur le chemin des perrières viellies. Avons trouvé la voutte dud. pon rompue et desmolie, faut refaire avec buget de rasten et l'agrand[ir] d'un pan sur la voutte mené en glassis du cousté du levan jucques à la longueur de huict cannes.

Comme ausy avons verifié les pons que sont sur les grand chemins pour aller dans le terroir du plan de lad. ville.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Près le pont quy traverse le grand chemin de Lauradou [Laurade] proche les moulins à vent, lequel pon l'avons trouvé desmoly pour plusieurs piesses estre rompues et le fouslé comblé. Pour le remettre en estat faut cruzez led. fouslé et ly mettre quatre grosses pierres de six à sept pans de longueur, deux pans largeur et un pan et quart d'espaisseur, l'engrand [l'agrandir] et le mener en glassis.

Autre pon sur le mesme chemin et aux moulins à vent plus proches de la ville, lequel pon le faut faire de la mesme manière que le précédent.

Le pon proche le moulin de Quentin au comancement du chemin de Grasagnière, ly faudre mettre quatre piesses de six pans de longueur et ly faire un petit calada en glassis dans le grad chemin que les charettes ly passent facilement.

Et finalement serions venus au pon apellé des Embraïgues, lequel pon l'avons trouvé les grandes piesses de pierre quy sont sur le mitan dud. pon estre fort uzées et cruzées par les charettes que ly passent journellement. Dizon que pour le remettre en estat, faut tirer les grosses piesses de pierres quy sont des deux couttés et les mettre au mitan dud. pon et celles qui sont à présent sur le mitan les mettres par les couttés là où ils ce pourront mieux conserver".

● Février 1706 :

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 23 février 1706, fol. 584

La rivière du Rhône a si fort grossi, les 17 et 18 février, qu'elle a coupé la chaussée à l'endroit du levadon Saint-Antoine :

"A laquelle assemble a esté propozé par led. sieur maire et consul, de l'organe dud. sieur de Fressieu, etc. Encore a est propozé par qui dessus que le 17^e et le 18^e de ce mois la rivière du Rosne avoit sy fort grossy qu'elle avoit coppé la chausée à l'endroit appellé le levadon Saint-Antoine, et comme messieurs les consuls en furent avertis et qu'il y avoit tout à craindre que le Rosne n'emportat lad. chausée, messieurs lesd. sieurs consuls, pour esviter l'inondation du terroir, furent obligés d'employer plusieurs travailleurs et prandre de bourée de bois et pieu pour empêcher que le Rosne n'emportat audit endroit lad. chausée, et comme par ce moyen il s'est beaucoup de despances, requiert l'assemblée de vouloir l'approuver".

La décision est prise de faire dresser un état des dépenses et approbation de l'ensemble de celle-ci.

● Avril 1706 :

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 3 avril 1706, fol. 587v^o

Inondation d'une partie du terroir par débordement de la roubine non récurée :

"Et à l'instant a esté propozé par led. sieur de Fressieu, maire et viguier, que la roubine qui reçoit et vuide les eaux de la ville et des montagnes voisines, depuis la porte vieille de ladite ville à l'endroit appellé Saint-Lazare jusques à Bellegarde est presque comblée, aussy bien que les fossés maîtres et ceux des particuliers quy y aboutissent, de manière que les eaux pluvialles et surgeons ne pouvant prendre leur cours dans lad. roubine, la plus grande et meilleure partie du terroir se trouve inondée sans y pouvoir rien reculer [recueillir], ce qui arrive toutes les années depuis qu'on a négligé de conserver et entretenir le récurage, depuis celluy qui a esté fait il y a quatorse ans, dont on a recogneu les effets utiles pendant les cinq ou six premières années que ce travail feut en estat, ce qui oblige unanimement tous les particuliers, pour esviter la perte de leurs récoltes de demander avec instance que cette réparation soit incessamment faite, tant par les particuliers habitants dont les terres brdent la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



roubne, chacun en droit soy, que par la communauté aux endroits qui la regardent, en réparant les ponts qui y sont et faisant les nouveaux quy seront jugés à propos".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 11 avril 1706, fol. 213v°

"A été encore représenté, que outre les ouvertures des chaussées comprises au bail de prix fait du treize du mois passé, il y a encore des fraches et brèches auxd. chaussées, qu'il est nécessaire de réparer".

Le conseil décide de présenter aux enchères la réparation de ces ouvertures *"et de réparer à journées les fraches desd. chaussées et qui ne seront pas comprises aux articles qui seront dressés, pour être de petite considération"*.

• Juin 1706 :

ADAHP, E 61/1, délibération du 3 juin 1706

Si considérable qu'ait été le débordement torrentiel de janvier 1706, il ne resta pas seul durant l'année : le 3 juin, plusieurs habitants de Vergons portèrent leurs plaintes vers les consuls, disant *"que les eaux ont ravagé les prés et terres et porté beaucoup de dommages"* depuis quelques jours. De bas en haut de la hiérarchie des pouvoirs, la pression s'exerçait pour que l'on prenne en considération ces ravages. Ravages qui, par ailleurs, durent se poursuivre en beaucoup d'endroits après janvier, comme on le voit, par exemple à Vergons, [viguerie de Castellane] au début juin 1706.

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 48.

Confirmation en haute Durance. En octobre 1706, la Durance renverse le pont Sainte-Catherine et coupe la grande route à Briançon.

ADV, 1 G 293, p. 11.

BM Avignon, ms 5944.

GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

A Avignon : ordonnance pour des prières pour faire cesser les inondations *"qui sont des marques sensibles que nos pêchés et surtout les irrévérances dans les églises ont irrité la colère de Dieu"*.

AC Cavaillon, BB 19, délibération communale du 15 juin 1706, fol. 465v°.

A Cavaillon, *"ces jours passés, la rivière de Durance a mangé et emporté le fossé de cette communauté et pour ainsi dire tout le terroir manque d'eau et les fruits du terroir de cette ville pourraient périr"*.

• Novembre 1706 :

BM Arles, ms 403, Livre des conseils et assemblées du Corps de Levaderie de La Corrège et Camargue Major, fol. 5 (Assemblées du 8 novembre 1706 et du 15 mai 1707).

Nouvelles mentions d'irruption des eaux du Rhône à travers les digues non réparées du Baron. Le procès avec la Commanderie de Saliers, à propos de ces chaussées, était toujours en instance. Le 27 novembre au soir, l'eau inonda tout le territoire du corps des chaussées de Camargue Major ou était *"à la veille de l'être"* : les syndics firent immédiatement travailler aux réparations, avec terraillons et portes-terre employés avec tous les matériaux nécessaires

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



et avec des bateaux. Mais alors qu'on travaillait encore à colmater les brèches, l'ouvrage fait fut emporté par un nouveau gros Rhône et tout le terroir fut à nouveau inondé. L'Assemblée particulière du Corps, tenue la veille de Noël, décida de "*chercher les expédients à fermer les dites brèches des chaussées*". Le 9 janvier 1707, on décida de mettre le travail "*à la perfection*" et le corps donna permission d'emprunter. L'un des emprunts, de 1200 livres, était destiné "*pour continuer le rehaussement des chaussées du corps*". Un autre fut souscrit d'un montant de 2 724 livres.

Le 20 décembre 1706, le Paty de la Trinité était en grande partie inaccessible "*pour la grande quantité d'eau qu'il y avait*".

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles

"Le 27 novembre 1706, le Rosne est venu si gros que le 28 a passé sur le quay et l'eau venoit battre contre la grande muraille, ayant emporté quatre barques du pont du costé de Trinquetaille, ayant rompu les chaussées du Baron [...], les eaux du Rosne de l'ouverture qui se fist des chaussées du Baron venoient jusques près du mas de Souniaillet et au-dessus de l'hoirie du mas de Seignouret proche le Baron".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur